

**PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE
LA VIE**

APPEL A PROPOSITIONS GÉNÉRAL 2008-2010

ACTUALISATION 2010 – PRIORITÉS STRATÉGIQUES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. MODE D'EMPLOI	3
2. CONTEXTE STRATEGIQUE GENERAL	4
3. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	5
4. CONDITIONS TRANSVERSALES	7
CHAPITRE 1 – PROGRAMMES SECTORIELS	8
1. Comenius – Enseignement scolaire.....	8
1.1. Mobilité et partenariats.....	10
1.2. Projets multilatéraux	10
1.2.1. Priorité n° 1: élaboration d'approches d'enseignement et d'apprentissage qui soutiennent l'acquisition de compétences clés «transversales» par tous les étudiants	10
1.2.2. Priorité n° 2: améliorer la compétence en lecture et d'autres aptitudes de base	11
1.2.3. Priorité n° 3: apprentissage des langues et diversité linguistique.....	11
1.2.4. Priorité n° 4: développement d'environnements d'apprentissage numériques pour l'acquisition des compétences clés	11
1.2.5. Priorité n° 5: réduire la déscolarisation précoce.....	12
1.2.6. Priorité n° 6: développement et direction des établissements scolaires	12
1.3. Réseaux	12
1.3.1. Priorité n° 1: développement de services de grande qualité en matière d'éducation et de prise en charge de la petite enfance	12
1.3.2. Priorité n° 2: Direction scolaire.....	13
1.3.3. Priorité n° 3: soutenir l'esprit d'entreprise et les liens avec le monde du travail.....	13
1.3.4. Priorité n° 4: développer des environnements d'apprentissage numériques pour l'acquisition des compétences clés	13
1.3.5. Priorité n° 5: rendre les études scientifiques et technologiques plus attrayantes	14
1.3.6. Priorité n° 6: développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers en vue de l'inclusion de tous les jeunes, en particulier les jeunes handicapés	14
1.3.7. Priorité n° 7: réduire la déscolarisation précoce.....	14
2. Erasmus – Enseignement supérieur, y compris l'enseignement et la formation professionnels supérieurs	15
2.1. Mobilité	17
2.2. Projets multilatéraux	18
2.2.1. Projets de développement de programmes d'études	18
2.2.2. Projets axés sur la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises	18
2.2.3. Projets soutenant le programme de modernisation des établissements d'enseignement supérieur	19

2.2.4.	Projets de campus virtuels.....	19
2.3.	Réseaux	20
2.3.1.	Réseaux universitaires.....	20
2.3.2.	Réseaux structurels.....	21
3.	Leonardo da Vinci – Enseignement et formation professionnels initiaux et continus	22
3.1.	Mobilité et partenariats.....	23
3.2.	Projets multilatéraux	24
3.2.1.	Priorité n° 1: transparence et reconnaissance des compétences et des certifications ..	24
3.2.2.	Priorité n° 2: développer la qualité et l’attractivité des systèmes et des pratiques d’EFP	25
3.2.3.	Priorité n° 3: développer les aptitudes professionnelles en fonction des besoins du marché du travail – des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux	26
3.2.4.	Priorité n° 4: développer les aptitudes et les compétences des enseignants, des formateurs et des conseillers de l’EFP.....	26
3.3.	Réseaux	27
3.3.1.	Réseaux ECVET	27
3.3.2.	Réseaux de parties prenantes.....	27
4.	Grundtvig – Éducation des adultes et autres parcours éducatifs	28
4.1.	Mobilité et partenariats.....	29
4.2.	Projets multilatéraux	30
4.2.1.	Priorité n° 1: compétences clés	30
4.2.2.	Priorité n° 2: accroître la qualité de l’éducation des adultes	30
4.2.3.	Priorité n° 3: accroître l’attractivité et l’accessibilité de l’éducation et de la formation des adultes.....	31
4.2.4.	Priorité n° 4: améliorer la validation de l’apprentissage non formel et informel	31
4.2.5.	Priorité n° 5: promouvoir l’éducation et la formation des adultes pour les citoyens marginalisés et défavorisés et pour les immigrants	31
4.2.6.	Priorité n° 6: enseignement dispensé et reçu par les seniors, apprentissage intergénérationnel et familial.....	32
4.3.	Réseaux	32
4.3.1.	Priorité n° 1: apprentissage des langues dans le secteur de l’éducation des adultes	32
4.3.2.	Priorité n° 2: réseaux universitaires dans le secteur de l’éducation des adultes.....	32
4.3.3.	Priorité n° 3: réseaux de coopération entre les différents acteurs impliqués dans l’éducation des adultes.....	33
4.3.4.	Priorité n° 4: validation et certification	33
CHAPITRE 2 – PROGRAMME TRANSVERSAL.....		34
1.	Activité clé n° 1 – Coopération et innovations dans les politiques.....	34
1.1	Visites d’études pour les spécialistes de l’enseignement et de la formation professionnels et pour les décideurs - (mobilité)	34
1.2	Études et recherches comparatives.....	35
2.	Activité clé n° 2 – Langues	37
2.1	Projets multilatéraux	37
2.2	Réseaux	37
3.	Activité clé n° 3 – TIC	39
3.1	Projets multilatéraux	39
3.2	Réseaux	40
4.	Activité clé n° 4 – Diffusion et exploitation des résultats.....	42
CHAPITRE 3 – PROGRAMME JEAN MONNET.....		43
Activités d’enseignement, de recherche et de réflexion Jean Monnet		43

-

INTRODUCTION

1. MODE D'EMPLOI

Le présent document constitue une actualisation des priorités de l'appel à propositions général 2008-2010 relatif au programme communautaire pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV). Il définit les thèmes prioritaires sur lesquels devraient porter les candidatures au titre des différentes actions du programme. Si la majeure partie de l'appel 2008-2010 reste inchangée, certaines adaptations ont été effectuées pour refléter l'évolution des priorités politiques.

Les priorités définies dans le présent document reflètent les thèmes qui sont au cœur de l'élaboration des politiques d'éducation et de formation au niveau européen. Les propositions devraient normalement respecter ces priorités pour être sélectionnées.

Il convient de lire concurremment l'appel à propositions général et les documents suivants:

- la décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie 2007-2013¹;
- le guide du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui comprend une description des actions ainsi que les modalités financières et administratives².

¹ Décision n° 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et décision n° 1357/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 modifiant la décision n° 1720/2006/CE.

² http://ec.europa.eu/education/llp/doc848_fr.htm

•

2. CONTEXTE STRATEGIQUE GENERAL

La priorité essentielle du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) est le renforcement de la contribution de l'éducation et de la formation à la réalisation de l'objectif de Lisbonne consistant à faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive, caractérisée par un développement économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale.

Plus particulièrement le Programme EFTLV soutient la mise en œuvre de la politique européenne dans l'éducation et la formation comme établi dans le programme de travail "Éducation et formation 2010"³ et le nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne jusqu'en 2020. Via la méthode ouverte de coordination, les États membres visent à faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et de la mobilité une réalité, améliorant la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation, promouvant l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active et améliorant la créativité et l'innovation à tous les niveaux de l'éducation et de la formation en Europe.⁴

Dans ce contexte, les initiatives récentes suivantes sont également particulièrement appropriées pour cet appel à propositions :

- la communication des " compétences nouvelles pour de emplois nouveaux " afin de prévoir et de répondre à des besoins futurs de compétences⁵
- la coopération entre les universités et les entreprises comme exposé dans la communication de la Commission sur un nouveau partenariat pour la modernisation des universités : le Forum européen pour le dialogue université - entreprise⁶
- les activités pour renforcer la mobilité des citoyens et des efforts pour assurer la transparence dans les systèmes d'éducation et de formation en Europe et pour améliorer la reconnaissance des périodes d'apprentissage à l'étranger⁷.

Un ensemble complet de documents politiques de référence sur ces sujets est publié sur le site web de la DG EAC⁸.

Le contexte politique spécifique pour l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'apprentissage pour les adultes est fourni dans les chapitres sur les programmes sectoriels.

³ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc28_fr.htm

⁴ Conclusion du Conseil sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation ("ET 2020") http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/educ/107622.pdf

⁵ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc1122_en.htm

⁶ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc1124_en.htm

⁷ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc1292_en.htm

⁸ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc36_en.htm

3. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Les objectifs généraux et spécifiques du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie considéré globalement sont définis à l'article 1^{er} de la décision établissant le programme et sont reproduits ci-dessous pour information. Ils s'appliquent mutatis mutandis à tous les volets du programme et sont complétés par des objectifs spécifiques et opérationnels afférents à chaque sous-programme, qui sont repris dans les chapitres correspondants du présent appel à propositions.

Comme indiqué à l'article 1^{er}, paragraphe 2, de la décision établissant le programme, ce dernier a pour objectif général de contribuer, par l'éducation et la formation tout au long de la vie, au développement de l'Union européenne en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'Union européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

Comme indiqué à l'article 1^{er}, paragraphe 3, de la décision établissant le programme, ce dernier poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) contribuer au développement d'un enseignement et d'une formation de qualité tout au long de la vie et promouvoir un niveau de performance élevé, l'innovation ainsi qu'une dimension européenne dans les systèmes et pratiques en vigueur dans le domaine,
- b) encourager la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie,
- c) aider à améliorer la qualité, l'attrait et l'accessibilité des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie offertes dans les États membres,
- d) renforcer la contribution de l'éducation et de la formation tout au long de la vie à la cohésion sociale, à la citoyenneté active, au dialogue interculturel, à l'égalité hommes-femmes et à l'épanouissement personnel,
- e) aider à promouvoir la créativité, la compétitivité, la capacité d'insertion professionnelle et le renforcement de l'esprit d'initiative et d'entreprise,
- f) contribuer à l'accroissement de la participation des personnes de tous âges, y compris celles ayant des besoins particuliers et les groupes défavorisés, quel que soit leur niveau socio-économique, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie,
- g) promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique,
- f) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC,
- i) renforcer le rôle joué par l'éducation et la formation tout au long de la vie pour créer un sentiment de citoyenneté européenne, fondé sur la connaissance et le respect des droits de l'homme et de la démocratie, et encourager la tolérance et le respect à l'égard des autres peuples et cultures,
- j) promouvoir la coopération en matière d'assurance de la qualité dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation en Europe,

-

k) encourager une utilisation optimale des résultats et des produits et processus innovants et échanger les bonnes pratiques dans les domaines relevant du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation.

-

4. CONDITIONS TRANSVERSALES

Conformément à l'article 14(2) de la décision établissant le programme EFTLV, les projets et réseaux multilatéraux mis en place dans le cadre des programmes Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig et les activités clés du programme transversal sont ouverts également à des partenaires de pays tiers ne participant pas au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie sur la base de l'article 7 de la Décision. Veuillez faire référence au Guide du Programme EFTLV pour les détails des actions concernées et les modalités de participation.

Des mesures d'accompagnement sont prévues dans tous les programmes sectoriels et dans l'activité clé n° 2 (Langues).

Dans tous les programmes, une attention accrue est accordée à la diffusion et l'exploitation systématiques des résultats au niveau du projet et du programme concernés ainsi qu'au niveau politique. Toutes les propositions de projet doivent comprendre un plan clair de diffusion et d'exploitation des résultats.

La Commission examinera les demandes de cofinancement de nouveaux programmes de travail pour des réseaux ayant bénéficié d'un financement au cours des années précédentes à la lumière des résultats avérés des réseaux et de la valeur ajoutée des nouvelles propositions.

CHAPITRE 1 – PROGRAMMES SECTORIELS

1. COMENIUS – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Introduction: contexte stratégique

En novembre 2008, le Conseil «Éducation» est convenu de renforcer la coopération européenne dans les politiques scolaires⁹. Le but est d'offrir à tous les jeunes un enseignement de qualité qui les rende aptes à occuper une place dans les sociétés mondialisées et dans un monde du travail évoluant rapidement, et les aide à développer pleinement leur potentiel, y compris en matière d'innovation, de créativité et de citoyenneté active.

Cette coopération se fonde sur les travaux communs entrepris dans le cadre du programme de travail «Éducation et formation 2010»¹⁰ et, en particulier, les travaux portant sur les compétences clés¹¹, les études et la formation des enseignants¹² et l'équité¹³. Elle suit les recommandations du Conseil européen de mars 2008 aux États membres, les invitant à faire baisser sensiblement l'illettrisme et le nombre de jeunes en décrochage scolaire et à améliorer les niveaux de qualification atteints par les apprenants issus de l'immigration ou de groupes défavorisés, et tient compte de la nécessité d'encourager l'innovation et la créativité dans le domaine de l'éducation¹⁴.

Renforcer la coopération en matière de politique scolaire est également important étant donné que les avancées par rapport aux critères européens¹⁵ concernant l'enseignement scolaire se sont révélées insuffisantes: aucune amélioration n'a été enregistrée pour ce qui est des compétences en lecture, et les progrès réalisés en termes de diminution de l'abandon scolaire et concernant le taux d'achèvement de l'enseignement secondaire supérieur restent trop lents. Bien que l'objectif ait été atteint pour ce qui est du nombre d'étudiants en mathématiques, sciences et technologie, les filles continuent d'être sous-représentées, et si l'on exclut les études en informatique, le nombre total d'étudiants régresse.

⁹ Conclusions du Conseil pour «Préparer les jeunes au XXI^e siècle: un programme de coopération» lors de la 2905^e session du Conseil ÉDUCATION, JEUNESSE et CULTURE, tenue le 21 novembre 2008 à Bruxelles.

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/educ/104238.pdf

¹⁰ http://ec.europa.eu/education/index_fr.htm

¹¹ Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_394/l_39420061230fr00100018.pdf

¹² Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 15 novembre 2007 sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants

http://ec.europa.eu/education/school-education/doc832_en.htm

¹³ Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation.

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM(2006) 481 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0481:FIN:FR:PDF>

¹⁴ Conclusions du Conseil du 13/14 mars März 2008, publié le 20 mai 2008:

<http://www.consilium.europa.eu/App/NewsRoom/related.aspx?bid=76&grp=13153&lang=FR&id=347>

¹⁵ Conclusions du Conseil sur les niveaux de référence des performances moyennes européennes en matière d'enseignement et de formation (critères de référence) et rapport annuel d'avancement 2008; http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc34_fr.htm

•

Globalement, l'action menée et les défis dans ce domaine exigent une coopération européenne renforcée dans le but:

A. d'offrir à *tous* les élèves les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie telles qu'elles sont définies dans la recommandation de 2006:

1. communication dans la langue maternelle,
2. communication en langues étrangères,
3. compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies,
4. compétence numérique,
5. apprendre à apprendre,
6. compétences sociales et civiques,
7. esprit d'initiative et d'entreprise,
8. sensibilité et expression culturelles.

Il s'agit non seulement de veiller à ce que tous les étudiants acquièrent l'ensemble complet des compétences clés, qu'elles soient spécifiques à un thème ou transversales, mais aussi de mettre en œuvre des techniques d'évaluation qui encouragent un apprentissage personnalisé.

B. de pourvoir à un enseignement et une formation de grande qualité pour *chaque* étudiant. Cela nécessite de généraliser l'enseignement préscolaire, de renforcer l'équité dans les systèmes scolaires, de réduire le taux de déscolarisation précoce et d'améliorer l'accompagnement des étudiants ayant des besoins particuliers dans le système d'enseignement traditionnel.

C. de continuer d'améliorer le niveau de qualité des enseignants et des autres membres du personnel scolaire. Ce qui implique d'élargir le champ d'éducation et de formation des enseignants et d'améliorer sa qualité, tout au long de leur carrière, d'assurer un recrutement plus efficace des enseignants, et aussi d'aider les chefs des établissements scolaires à concentrer leurs efforts sur l'amélioration de l'apprentissage.

En 2008, la Commission a organisé une consultation¹⁶ sur la manière dont les politiques en matière d'éducation et de formation pourraient mieux aborder les difficultés posées par l'immigration et la mobilité au sein de l'Union européenne. Les résultats de cette consultation aideront à définir des actions plus ciblées afin d'assurer à tous les apprenants des niveaux d'acquis de l'éducation et de la formation équitables. La Commission a prévu de publier un rapport sur la consultation à l'automne 2009.

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels de Comenius

Comme indiqué à l'article 17, paragraphe 1, de la décision établissant le programme EFTLV, Comenius poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif la connaissance et une meilleure compréhension de la diversité des cultures et des langues européennes ainsi que de la valeur de cette diversité;

¹⁶ Livre vert «Migration et mobilité: enjeux et opportunités pour les systèmes éducatifs européens»; la consultation a pris fin le 31 décembre 2008. Voir: http://ec.europa.eu/education/news/news490_fr.htm

-
- b) aider les jeunes à acquérir les qualifications et les compétences vitales de base qui sont nécessaires à leur développement personnel, à leur activité professionnelle future et à une citoyenneté européenne active.

Comme indiqué à l'article 17, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, Comenius poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des élèves et des membres du personnel éducatif dans les différents États membres,
- b) améliorer la qualité et accroître le volume des partenariats entre écoles d'États membres différents, de manière à faire participer au moins 3 millions d'élèves à des activités éducatives conjointes pendant la durée du programme,
- c) encourager l'apprentissage des langues vivantes étrangères,
- d) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC,
- e) améliorer la qualité et la dimension européenne de la formation des enseignants,
- f) soutenir l'amélioration des approches pédagogiques et de la gestion des écoles.

Priorités pour les actions Comenius

Les priorités spécifiques décrites ci-après tiennent compte des évolutions politiques mentionnées plus haut et des domaines ouverts à une coopération politique plus étroite.

1.1. Mobilité et partenariats

Aucune priorité thématique spécifique n'a été définie pour ces actions.

1.2. Projets multilatéraux

Les projets multilatéraux au titre de Comenius concernent la mise au point de supports, de méthodes et d'autres moyens permettant la création ou le transfert d'innovations. Ils visent à améliorer la formation et le perfectionnement professionnel continu des membres du personnel scolaire. La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous.

1.2.1. Priorité n° 1: élaboration d'approches d'enseignement et d'apprentissage qui soutiennent l'acquisition de compétences clés «transversales» par tous les étudiants

On demande de plus en plus à l'éducation initiale de doter les apprenants de compétences clés «transversales» (voir les compétences clés 4 à 8), qui n'entrent pas dans le cadre d'une «matière» unique et nécessitent de ce fait l'application d'une approche coordonnée par toute une série de membres du personnel scolaire. Il est tout particulièrement nécessaire d'accroître la motivation des étudiants pour l'apprentissage et d'améliorer leur capacité d'apprendre à apprendre.

-

Les projets devraient cibler l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre de cours, de supports et de méthodes pédagogiques, ainsi que des stratégies innovantes (par exemple, l'apprentissage en équipe) visant à:

- accroître la motivation des élèves et à rendre l'apprentissage plus attrayant, en particulier pour les immigrés et les personnes défavorisées sur le plan socio-économique;
- renforcer l'acquisition par les étudiants d'aptitudes en matière d'apprentissage;
- renforcer les liens entre l'enseignement scolaire et le monde du travail et/ou la société civile;
- renforcer l'enseignement interculturel et sa contribution à l'intégration sociale.

1.2.2. Priorité n° 2: améliorer la compétence en lecture et d'autres aptitudes de base

Les aptitudes des écoliers de l'Union européenne en ce qui concerne la lecture ne s'améliorent pas; dans certains cas même, elles se dégradent. La nature de la compréhension de l'écrit est en train de se modifier, notamment sous l'influence des nouveaux médias. Il est tout particulièrement nécessaire de réduire l'écart entre les garçons et les filles sur le plan de la maîtrise des aptitudes de base et, dans nombre de cas, de renforcer les aptitudes de base des immigrés (y compris la maîtrise de la langue du pays d'accueil) et des personnes défavorisées sur le plan socio-économique.

Les projets devraient cibler l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre de cours, de supports, de nouvelles méthodes pédagogiques et de stratégies visant à améliorer l'enseignement et l'apprentissage des aptitudes de base.

1.2.3. Priorité n° 3: apprentissage des langues et diversité linguistique

Les projets devraient cibler en particulier l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre de programmes, de cours ou supports, de méthodes et de stratégies pédagogiques dans des domaines tels que:

- l'apprentissage précoce des langues;
- la mise au point et la diffusion d'outils pour enseigner et apprendre les langues étrangères les moins répandues et les moins enseignées;
- l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE);
- l'évaluation des compétences linguistiques.

1.2.4. Priorité n° 4: développement d'environnements d'apprentissage numériques pour l'acquisition des compétences clés

Il est nécessaire d'améliorer et d'actualiser les aptitudes et les connaissances des enseignants afin qu'ils puissent utiliser au mieux les nouvelles possibilités d'aide à l'apprentissage et à l'enseignement issues des technologies de l'information et de la communication, ainsi que le développement des compétences tout au long de leur vie.

Les projets devraient cibler l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre de supports, de cours et de nouvelles méthodes pédagogiques destinés à aider les enseignants à exploiter efficacement les technologies de l'information et de la communication pour soutenir

-

l'apprentissage et améliorer l'utilisation de contenus numériques de bonne qualité à des fins d'enseignement dans les écoles.

1.2.5. Priorité n° 5: réduire la déscolarisation précoce

La réduction de la déscolarisation précoce (abandon des études) reste un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les systèmes éducatifs européens. Les enseignants et autres membres du personnel scolaire doivent être dotés des moyens appropriés pour mettre au point, aux niveaux individuel et scolaire, des stratégies permettant de garantir que tous les écoliers achèvent leur scolarité.

Les projets devraient cibler l'élaboration d'approches pédagogiques, l'expérimentation et la mise en œuvre de stratégies et de supports qui donnent aux enseignants la capacité d'agir activement dans la prévention de la déscolarisation précoce.

1.2.6. Priorité n° 6: développement et direction des établissements scolaires

Le Conseil a conclu que les écoles devraient devenir des «communautés d'apprentissage», fondées, entre autres, sur une vision commune et des partenariats. Les aptitudes des dirigeants scolaires pour motiver les élèves et les membres de leur personnel sont devenues essentielles. Dans ce contexte, la notion de «dirigeant scolaire» renvoie à tout membre du personnel investi de responsabilités de direction.

Les projets devraient cibler l'élaboration, l'expérimentation et la mise en œuvre de stratégies et de formations pratiques d'encadrement, comprenant les aptitudes nécessaires pour transformer l'école en communauté d'apprentissage.

1.3. Réseaux

La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous.

1.3.1. Priorité n° 1: développement de services de grande qualité en matière d'éducation et de prise en charge de la petite enfance

Les réseaux devraient fournir un forum ou une plateforme de réflexion commune et de coopération européenne pour déterminer et promouvoir la qualité des services d'éducation et de prise en charge de la petite enfance, et en particulier pour:

- recenser, échanger et mettre à profit les expériences et les bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation et la prise en charge de la petite enfance;
- étudier l'équilibre entre les aspects sociaux et éducatifs des services offerts;
- soutenir l'apprentissage précoce des langues, en particulier pour les enfants issus de l'immigration;
- promouvoir les approches pédagogiques qui encouragent la créativité des enfants dès le plus jeune âge;
- recenser les thèmes pouvant alimenter les projets multilatéraux et d'autres activités de coopération au niveau européen.

-

1.3.2. Priorité n° 2: Direction scolaire

Comme dans de nombreuses organisations où l'exercice de l'autorité est partagé, tous les membres du personnel occupant des postes à responsabilité doivent posséder des aptitudes à diriger. Les réseaux devraient fournir un forum ou une plateforme de réflexion commune et de coopération européenne pour:

- recenser et promouvoir l'innovation et les meilleures pratiques pour une direction scolaire efficace.

1.3.3. Priorité n° 3: soutenir l'esprit d'entreprise et les liens avec le monde du travail

Les réseaux devraient fournir un forum ou une plateforme de réflexion commune et de coopération européenne pour inventorier et promouvoir les innovations et les meilleures pratiques dans le domaine de la culture de l'esprit d'entreprise et de la création de liens entre l'école et le monde du travail. Ils devraient couvrir l'ensemble des aspects suivants:

- la définition de méthodes pour développer l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise chez les apprenants et les enseignants;
- des transitions réussies entre l'éducation initiale et l'enseignement et la formation complémentaires, y compris les services d'orientation et de conseil;
- l'utilisation et la diffusion des résultats de projets Comenius et d'autres projets européens concernant «l'école et le monde du travail»;
- l'échange d'expériences entre les parties prenantes (experts, établissements, etc.) et la mise en réseau de ces dernières dans le but d'optimiser la contribution de l'école à la réduction du chômage parmi les jeunes.

1.3.4. Priorité n° 4: développer des environnements d'apprentissage numériques pour l'acquisition des compétences clés

Les réseaux devraient fournir un forum ou une plateforme de réflexion commune et de coopération européenne pour inventorier et promouvoir les innovations et les meilleures pratiques en matière de développement et d'application d'un environnement d'apprentissage numérique. Les réseaux devraient privilégier:

- le recensement de méthodes nouvelles et d'approches novatrices concernant l'enseignement et l'apprentissage des TIC;
- la promotion du contenu éducatif numérique lié aux compétences clés, et l'utilisation créative des technologies et des ressources numériques par les enseignants;
- la collecte, la validation et la diffusion des contenus numériques et leur intégration dans les travaux des établissements d'enseignement et de formation et/ou dans les systèmes éducatifs régionaux et nationaux;
- la fourniture de services et conseils en matière de droits d'auteur, de licences, d'assurance qualité, de partenariats entre les secteurs publics et privé et de multilinguisme.

•

1.3.5. ***Priorité n° 5: rendre les études scientifiques et technologiques plus attrayantes***

Les réseaux devraient fournir un forum ou une plateforme de réflexion commune et de coopération européenne pour inventorier et promouvoir les innovations et les meilleures pratiques concernant l'attractivité des études scientifiques et technologiques. Ces réseaux devraient s'attacher à:

- rendre les études scientifiques et technologiques plus attrayantes pour les étudiants;
- développer et fournir des informations sur les études ou les carrières scientifiques et technologiques;
- réduire le déséquilibre entre les sexes dans les études et les carrières scientifiques.

1.3.6. ***Priorité n° 6: développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers en vue de l'inclusion de tous les jeunes, en particulier les jeunes handicapés***

Les réseaux devraient fournir un forum ou une plateforme de réflexion commune et de coopération européenne pour inventorier et promouvoir les innovations et les meilleures pratiques concernant le développement de l'éducation pour les élèves ayant des besoins particuliers afin de permettre l'inclusion de l'ensemble de cette population dans une société.

Ces réseaux devraient s'attacher à renforcer le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers au sein de l'enseignement traditionnel.

1.3.7. ***Priorité n° 7: réduire la déscolarisation précoce***

Les réseaux devraient fournir un forum ou une plateforme de réflexion commune et de coopération européenne pour recenser et promouvoir les innovations et les meilleures pratiques visant à réduire la déscolarisation précoce. Les réseaux devraient concentrer leurs efforts sur:

- la réduction du nombre de jeunes quittant l'école prématurément, par exemple dans les écoles, au niveau local, régional ou national;
- des approches différenciées pour lutter contre le décrochage scolaire, notamment celles fondées sur l'âge, le sexe, des contextes spécifiques, etc.;
- la formation des enseignants et des membres du personnel scolaire afin qu'ils puissent détecter suffisamment tôt les facteurs pouvant prédisposer au décrochage scolaire chez un élève et trouver des solutions pour prévenir l'abandon scolaire;
- des approches articulées avec d'autres politiques et services sociaux pour lutter contre la déscolarisation précoce;
- l'amélioration du rôle d'une orientation efficace pour réduire le nombre de jeunes quittant l'école prématurément;
- l'éducation non formelle comme moyen de renforcer la réussite scolaire individuelle.

•

2. ERASMUS – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, Y COMPRIS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELS SUPERIEURS

Introduction: contexte stratégique

La politique de l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur vise à soutenir les réformes des systèmes d'enseignement supérieur menées par les États membres pour rendre ceux-ci plus cohérents et plus adaptés aux besoins de la société de la connaissance. Des réformes sont nécessaires pour faire face aux défis de la mondialisation et pour former et requalifier la main-d'œuvre européenne. Elles devraient permettre aux établissements d'enseignement supérieur de jouer leur rôle dans l'Europe de la connaissance et d'apporter une contribution notable à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Dans le cadre de sa réflexion sur la modernisation des universités, la Commission a identifié trois grands domaines de réforme pour l'enseignement supérieur:

- la réforme des programmes: système en trois cycles (licence, master, doctorat), apprentissage fondé sur les compétences, parcours d'apprentissage flexibles, reconnaissance des qualifications et des compétences, mobilité, en cohérence avec le processus de Bologne;
- la réforme de la gouvernance: autonomie et responsabilisation des établissements d'enseignement supérieur, partenariats stratégiques, assurance de la qualité;
- la réforme du financement: recettes diversifiées des établissements d'enseignement supérieur, droits d'inscription, bourses et prêts, équité et accès, financement ciblé de l'Union européenne.

En mai 2006, la Commission a publié une communication intitulée «*Faire réussir le projet de modernisation pour les universités: formation, recherche et innovation*»¹⁷, dans laquelle elle a défini neuf mesures jugées nécessaires pour faire réussir ledit projet dans les établissements d'enseignement supérieur, ces mesures portant sur les domaines de réforme suivants: 1) démanteler les barrières autour des établissements d'enseignement supérieur en Europe; 2) assurer une autonomie et une responsabilité effectives des établissements d'enseignement supérieur; 3) créer des incitations en faveur de partenariats structurés avec le monde des entreprises; 4) fournir la diversité des savoir-faire et des compétences dont a besoin le marché du travail; 5) réduire l'écart de financement et financer plus efficacement l'enseignement et la recherche; 6) promouvoir l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité; 7) stimuler la connaissance par l'interaction avec la société; 8) valoriser l'excellence au plus haut niveau; 9) accroître la visibilité et l'attractivité de l'espace européen d'enseignement supérieur et de l'espace européen de la recherche dans le monde. Ces messages ont été confirmés dans les conclusions et résolutions du Conseil et une mise à jour des initiatives visant l'enseignement supérieur figure dans le rapport de la Commission au Conseil relatif à la résolution du Conseil du 23 novembre 2007 concernant la modernisation des universités pour favoriser la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance¹⁸.

¹⁷ COM(2006) 208

¹⁸ http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc/com/680_fr.pdf

•

Les établissements d'enseignement supérieur sont invités à participer pleinement au triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation) et à intervenir dans des projets centrés sur une coopération renforcée entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, une priorité qui est mise en évidence avec la création d'un Institut européen de technologie¹⁹ mais qui est aussi très pertinente pour l'enseignement supérieur de manière plus générale. Le Forum européen pour le dialogue université-entreprise créé par la Commission et la communication de la Commission afférente²⁰ ont également pour but de renforcer la coopération dans ce domaine.

L'accent restera mis sur l'application de la recommandation de 2006 concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité²¹, ainsi que sur la mise en œuvre du cadre européen des certifications et le renforcement de ses liens avec le cadre de qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur. La stratégie de Lisbonne et le processus de Bologne continueront à représenter le cadre des priorités stratégiques pour l'enseignement supérieur, qui tiendront compte des conclusions des réunions ministérielles de l'Union européenne et du processus de Bologne.

Compte tenu de l'importance politique particulière accordée à la promotion de la mobilité, le livre vert, publié en juillet 2009, encourageant la mobilité de tous les jeunes dans le cadre de leurs apprentissages a lancé le débat sur les mesures permettant d'accroître les possibilités de mobilité offertes aux jeunes²².

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels d'Erasmus

Comme indiqué à l'article 21, paragraphe 1, de la décision établissant le programme EFTLV, Erasmus poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) appuyer la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur,
- b) renforcer la contribution de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle supérieure au processus d'innovation.

Comme indiqué à l'article 21, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, Erasmus poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des étudiants et du personnel enseignant dans toute l'Europe, de manière à contribuer à atteindre, d'ici à 2012, un niveau de participation à la mobilité étudiante d'au moins 3 millions de personnes au titre du programme Erasmus et des programmes qui l'ont précédé,
- b) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération multilatérale entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe,
- c) accroître le degré de transparence et de compatibilité des qualifications acquises dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle supérieure en Europe,

¹⁹ <http://eit.europa.eu>

²⁰ http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc/business/com158_fr.pdf

²¹ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, JO L 64 du 4.3.2006

²² Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil le 21 novembre 2008, concernant la mobilité des jeunes.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:320:0006:0009:fr:PDF>

•

- d) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises,
- e) faciliter la mise au point de pratiques innovantes en matière d'enseignement et de formation dans le troisième cycle, ainsi que leur transfert, notamment d'un pays participant à l'autre,
- f) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC.

Priorités pour les actions Erasmus

2.1. Mobilité

Mobilité des étudiants (y compris les stages en entreprise pour les étudiants), du personnel enseignant et des autres membres du personnel

La mobilité des étudiants et du personnel enseignant joue un rôle fondamental dans la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur participant à Erasmus sont invités à accroître la mobilité des étudiants (études et stages en entreprise), afin d'atteindre l'objectif d'un total de trois millions d'étudiants Erasmus d'ici 2012, et à intensifier la mobilité du personnel enseignant et des autres membres du personnel.

Les établissements d'enseignement supérieur sont tenus d'assurer une qualité élevée dans l'organisation de la mobilité des étudiants et du personnel, comme décrit dans la Charte universitaire Erasmus et la Charte européenne de qualité pour la mobilité²³.

Pour ce qui est de la mobilité des étudiants, aucune priorité n'a été définie au niveau européen quant aux disciplines, mais les autorités nationales peuvent, à cet égard, publier des priorités propres à leur pays. L'objectif général est de parvenir à une couverture géographique et thématique équilibrée dans l'Union européenne.

Programmes intensifs Erasmus (PI)

La priorité sera accordée aux programmes qui:

- font partie de programmes d'études intégrés conduisant à la délivrance de diplômes doubles ou conjoints reconnus (à l'exception des cours du niveau «Master» d'Erasmus Mundus qui ne sont pas éligibles);
- présentent une solide approche pluridisciplinaire;
- sont centrés sur des matières qui sont actuellement sous-représentées dans la mobilité des étudiants Erasmus²⁴.

²³ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 relative à la mobilité transnationale dans la Communauté à des fins d'éducation et de formation: Charte européenne de qualité pour la mobilité (2006/961/CE):

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:394:0005:0009:FR:PDF>

²⁴ Les domaines surreprésentés sont les suivants: études en gestion d'entreprises, sciences sociales, arts, sciences humaines, langues et droit.

-

Remarque: la possibilité de priorités qui seraient fixées au niveau national n'est pas envisagée dans le cadre de cette action.

Cours intensifs Erasmus de langue (CIEL)

Aucune priorité thématique spécifique n'a été définie pour cette action.

2.2. Projets multilatéraux

La priorité sera accordée aux projets axés sur des domaines et des thèmes non suffisamment couverts par des projets bénéficiant déjà d'un financement au titre de cette action. Pour identifier ces projets, veuillez consulter le compendium des projets accessible sur le site web à l'adresse suivante: http://eacea.ec.europa.eu/llp/erasmus/erasmus_compendia_en.html.

2.2.1. Projets de développement de programmes d'études

Les projets de programmes d'études soutiennent la conception:

- de programmes intégrés couvrant un cycle complet d'études (au niveau licence ou master ou doctorat) et conduisant à la délivrance de diplômes doubles ou conjoints reconnus;
- de programmes et de modules de formation continue;
- de modules d'enseignement dans des domaines fortement interdisciplinaires.

Ils peuvent être proposés dans toute discipline universitaire.

La priorité sera accordée aux projets qui visent à élaborer un ou plusieurs des éléments suivants:

- modules et programmes qui définissent clairement et promeuvent les acquis d'apprentissage et les compétences (propres à une discipline et généraux) en harmonie avec les cadres des certifications aux niveaux national et européen et eu égard aux besoins futurs en aptitudes.
- Programmes ou modules dans lesquels les acquis d'apprentissage sont utilisés pour permettre l'apprentissage à distance et la mobilité virtuelle des étudiants et du personnel.

2.2.2. Projets axés sur la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises

Les projets de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises soutiennent des activités qui réunissent des établissements d'enseignement supérieur et des partenaires extérieurs au monde universitaire: les entreprises (en particulier les PME), les associations professionnelles, les chambres de commerce, les partenaires sociaux ou les organes locaux/régionaux.

-

La priorité sera accordée aux projets qui:

- renforcent le lien entre les études et les besoins futurs en matière d'aptitudes et d'emploi, par exemple en évaluant les besoins futurs en aptitudes et en encourageant la contribution des entreprises à la conception des cours, comme indiqué dans l'initiative «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»²⁵;
- développent des services éducatifs tels que des cours spécifiques pour améliorer les savoirs et les aptitudes des salariés (y compris leurs aptitudes linguistiques pour renforcer la compétitivité);
- mettent en place des mesures à l'intention des étudiants à temps partiel;
- encouragent la mobilité, l'esprit d'entreprise et les approches créatives et novatrices dans le cadre du programme d'études des étudiants et en tant qu'aptitude pour les enseignants/chercheurs;

2.2.3. Projets soutenant le programme de modernisation des établissements d'enseignement supérieur

Les projets de modernisation soutiennent des actions visant à rendre les établissements d'enseignement supérieur plus attractifs et mieux adaptés aux besoins du marché du travail, des citoyens et de la société dans son ensemble.

La priorité sera accordée aux projets aidant les établissements d'enseignement supérieur à développer un ou plusieurs des aspects suivants:

- stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie (reliant l'enseignement supérieur aux cours et aux diplômes, titres et certificats de l'EFP) ayant pour but d'aider les établissements d'enseignement supérieur à devenir des «centres de formation continue» ou des «centres d'apprentissage ouverts» pour leur région;
- meilleur accès des personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés qui ont suivi un parcours d'apprentissage non formel ou informel ou qui possèdent des qualifications alternatives, telles que celles obtenues par le biais de la validation des acquis;
- transparence des missions et des résultats des établissements d'enseignement supérieur, amélioration de la qualité, gouvernance améliorée ou financement diversifié.

2.2.4. Projets de campus virtuels

Les projets de campus virtuels soutiennent des activités qui s'insèrent de façon visible dans une stratégie globale pour l'intégration efficace des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur participants.

²⁵ Communication de la Commission, COM(2008) 868, 16 décembre 2008:
http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/com868_fr.pdf

•

La priorité sera accordée aux projets qui poursuivent un ou plusieurs des objectifs suivants:

- l'élaboration et la diffusion de stratégies/d'approches/de réseaux de responsables politiques, de professeurs d'université, de formateurs et de responsables de la formation des enseignants pouvant être reproduits au niveau européen, afin de créer des campus virtuels durables qui soutiennent l'apprentissage tout au long de la vie;
- la fourniture de ressources éducatives libres d'accès, en s'assurant que les questions organisationnelles, techniques et liées à la qualité sont résolues, afin de partager les contenus et les rendre facilement accessibles au niveau européen;
- la promotion de la coopération et de l'échange d'expériences stratégiques entre décideurs, dans le domaine du développement des campus virtuels, qui soient axés sur l'impact, la valeur ajoutée et les avantages de l'utilisation des TIC.

2.3. Réseaux

Les réseaux Erasmus peuvent être de deux types:

- *les réseaux universitaires*, qui sont destinés à promouvoir l'innovation dans une discipline spécifique, un ensemble de disciplines ou un domaine pluridisciplinaire;
- *les réseaux structurels*, qui sont destinés à contribuer à l'amélioration et à la modernisation d'un aspect spécifique de l'accès à l'enseignement supérieur, de la mobilité, de l'organisation, de la gestion et du développement du triangle de la connaissance.

L'ensemble minimal d'activités que chaque type de réseau doit réaliser est décrit de manière exhaustive dans le guide du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Chaque réseau devrait réunir un ensemble approprié des parties prenantes concernées par le thème traité.

La priorité sera accordée aux propositions de réseaux ciblés sur des disciplines et des thèmes qui n'ont pas été suffisamment abordés par des réseaux déjà financés dans le cadre de cette action (voir le point 2.3.1.).

La priorité sera accordée aux types de réseaux suivants:

2.3.1. *Réseaux universitaires*

Projets axés sur l'une des disciplines suivantes:

- le droit;
- l'économie;
- la littérature;
- les liens entre la culture et l'éducation;
- la philosophie;
- les mathématiques;
- les études sur l'intégration européenne;
- l'interculturalité et le multilinguisme;
- l'éducation des enseignants;

- le développement durable, y compris dans les domaines de l'énergie et du changement climatique;
- l'éducation physique et le sport;
- la culture entrepreneuriale et l'innovation;
- des thèmes pluridisciplinaires.

2.3.2. *Réseaux structurels*

- **L'accès à l'enseignement supérieur et à la mobilité**
Les questions clés comprennent l'incitation à la mobilité et l'ouverture aux apprenants atypiques tels que les personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés, les professionnels, les apprenants âgés et les personnes ayant des qualifications non formelles, ainsi que l'amélioration de l'accès aux financements destinés à l'apprentissage et la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel préalable.
- **L'organisation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur**
Les questions clés comprennent le renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des universités, l'amélioration des systèmes de gestion du personnel et la mise en application de mécanismes d'assurance de la qualité internes et externes conformément aux normes et lignes directrices sur la garantie de la qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur telles qu'adoptées à Bergen en 2005.
- **Le «triangle de la connaissance» de l'éducation, de la recherche et de l'innovation**
Les questions clés comprennent le renforcement des liens entre l'enseignement et la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, d'une part, et leurs applications dans l'industrie et les entreprises, d'autre part, ainsi que la création de régions d'apprentissage centrées sur les universités pour stimuler le développement régional.

3. LEONARDO DA VINCI – ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS INITIAUX ET CONTINUS

Introduction: contexte stratégique

Le cadre stratégique du programme Leonardo da Vinci reste le processus de Copenhague, tel qu'actualisé par le communiqué de Bordeaux (2008). Le processus est principalement axé sur le renforcement de l'attrait, de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'EFP, l'amélioration de la transparence, de l'information et des systèmes d'orientation, la reconnaissance des compétences et des certifications et le renforcement de la dimension européenne. Jusqu'en 2010, des initiatives spécifiques visant à encourager la poursuite de l'élaboration, de l'expérimentation et de la mise en œuvre des outils européens communs pour l'enseignement et la formation professionnels auront des incidences sur l'activité du programme. Ces initiatives comprennent le développement et l'expérimentation du système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), la mise en œuvre du cadre européen des certifications (CEC), ainsi que la promotion, le développement et l'application du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité pour l'EFP (CERAQ). Ces activités contribueront à renforcer l'apprentissage mutuel, le travail en coopération, la confiance, à promouvoir la mobilité et le partage d'expériences et de savoir-faire. Un accent particulier sera mis sur la création de possibilités de mobilité pour les jeunes dans l'enseignement et la formation professionnels, en particulier dans la formation professionnelle initiale comme les apprentis, sur la base des conclusions du Conseil concernant la mobilité des jeunes (novembre 2008) et le livre vert sur la mobilité publié en juillet 2009²⁶.

On veillera particulièrement à faciliter la participation des **secteurs²⁷, des organisations de partenaires sociaux et des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME)**, dans l'ensemble des actions Leonardo da Vinci.

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels de Leonardo da Vinci

Comme indiqué à l'article 25, paragraphe 1, de la décision établissant le programme EFTLV, Leonardo da Vinci poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) aider les participants aux formations et aux activités de formation supplémentaires à acquérir et à utiliser des connaissances, des aptitudes et des qualifications en vue de faciliter l'épanouissement personnel, l'aptitude à l'emploi et la participation au marché du travail européen,
- b) soutenir l'amélioration de la qualité et l'innovation dans les systèmes, les institutions et les pratiques de l'enseignement et de la formation professionnels,
- c) améliorer l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de la mobilité pour les employeurs et les particuliers et faciliter la mobilité des personnes en formation professionnelle.

²⁶ Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil le 21 novembre 2008, concernant la mobilité des jeunes.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:320:0006:0009:FR:PDF>

²⁷ Les secteurs correspondant aux codes et descripteurs de la nomenclature EUROSTAT des activités économiques (NACE, nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne).

•

Comme indiqué à l'article 25, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, Leonardo da Vinci poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et accroître le volume de la mobilité des parties concernées par l'enseignement et la formation professionnels initiaux et par la formation continue dans toute l'Europe, de manière à augmenter le nombre de stages dans les entreprises à 80 000 par an au moins pour la fin du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- b) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les établissements ou organisations présentant des offres d'éducation et de formation, les entreprises, les partenaires sociaux et les autres organismes concernés dans l'ensemble de l'Europe,
- c) faciliter la mise au point de pratiques innovantes en matière d'enseignement et de formation professionnels ne relevant pas du troisième cycle, ainsi que leur transfert, notamment d'un pays participant à l'autre,
- d) améliorer la transparence et la reconnaissance des qualifications et des compétences, y compris celles acquises par l'apprentissage non formel et informel,
- e) encourager l'apprentissage des langues vivantes étrangères,
- f) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC.

Il est à noter que, dans le cadre des actions de mobilité et des projets de «transfert de l'innovation» du programme Leonardo da Vinci, les autorités nationales peuvent fixer certaines priorités supplémentaires, comme des domaines, des pays de destination, etc. Ces priorités doivent être compatibles avec les priorités européennes définies dans le présent document et être arrêtées d'un commun accord avec la Commission. Elles seront publiées dans des appels nationaux spécifiques ou sur les sites web des agences nationales.

Priorités pour les actions Leonardo da Vinci

3.1. Mobilité et partenariats

Un accent particulier est mis sur la gestion de la qualité de la mobilité, y compris la préparation pédagogique, linguistique et culturelle et les dispositions pour le séjour à l'étranger sur la base des principes établis dans la Charte européenne de qualité pour la mobilité, ainsi que l'évaluation des acquis de l'apprentissage, l'orientation et la pérennisation afin d'optimiser l'impact de l'expérience de la mobilité. Les actions préparatoires dans le domaine de la mobilité pour les apprentis ont conduit à la conclusion de donner à ce groupe cible une visibilité spécifique dans le programme Leonardo da Vinci. Le rôle important que jouent les organismes intermédiaires compétents²⁸ dans ces projets pour atteindre un niveau de qualité et impliquer les PME est mis en évidence.

²⁸ Les organismes intermédiaires compétents sont tous des organismes publics ou semi-publics et des groupes d'intérêt dont la mission est de soutenir le secteur des entreprises ou de la formation dans leurs activités d'enseignement et de formation; des exemples de tels organismes sont les chambres des métiers, les chambres de commerce, les représentations et fédérations commerciales, les syndicats, les offices de l'emploi.

-

Mobilité des personnes à des fins de formation professionnelle et des professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels

Cette action concerne la mobilité à des fins de formation et d'apprentissage dans les groupes cibles suivants:

- 1) les personnes en formation professionnelle initiale:
 - A. apprentis et stagiaires suivant un enseignement professionnel initial basé sur un système d'alternance de l'enseignement et de la formation par le travail en entreprise,
 - B. personnes en formation professionnelle initiale dans un établissement scolaire;
- 2) les personnes sur le marché du travail qui suivent une formation professionnelle continue,
- 3) la mobilité des professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels.

Partenariats Leonardo da Vinci

Aucun thème prioritaire n'a été défini.

3.2. Projets multilatéraux

Les deux types de projets couverts par cette action dans le cadre du programme Leonardo da Vinci sont les suivants:

- projets multilatéraux de transfert de l'innovation (gestion décentralisée);
- projets multilatéraux de développement de l'innovation (gestion centralisée).

Relever les niveaux de compétence des groupes vulnérables²⁹ et garantir l'égalité des chances sont considérés comme des priorités horizontales dans l'ensemble des projets multilatéraux Leonardo et dans les priorités thématiques suivantes.

L'utilisation des TIC et le recours à des méthodes d'apprentissage par voie électronique (e-learning), l'apprentissage des langues à des fins professionnelles et l'enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère (EMILE) sont encouragés dans tous les projets multilatéraux Leonardo.

Les projets multilatéraux Leonardo devraient porter sur l'une des priorités thématiques suivantes:

3.2.1. Priorité n° 1: transparence et reconnaissance des compétences et des certifications

Les projets relevant de cette priorité sont destinés à soutenir l'élaboration de systèmes et de cadres nationaux et sectoriels des certifications intégrant des outils européens communs

²⁹ Les groupes vulnérables sont des groupes confrontés à des difficultés particulières sur le marché du travail, par exemple des personnes ayant quitté l'école prématurément, des travailleurs peu qualifiés, des personnes handicapées, des personnes immigrées et issues de l'immigration, des membres de minorités ethniques.

•

conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences et des certifications tels que le portfolio Europass, le système ECVET³⁰ et le cadre européen des certifications (CEC). Ils devraient soutenir l'expérimentation et la mise en œuvre d'éléments de tels cadres, et plus particulièrement:

- la description des certifications au regard des acquis d'apprentissage;
- l'établissement d'une correspondance entre les certifications de l'EFP et les huit niveaux de référence du CEC via des cadres et systèmes nationaux des certifications;
- la conception de méthodes opérationnelles et transférables et de lignes directrices relatives à l'organisation des qualifications en unités d'acquis d'apprentissage avec l'allocation de points, qui sont basées sur les spécifications techniques ECVET;
- l'expérimentation de certifications - sectorielles ou transsectorielles - basées sur les acquis - en utilisant des procédures connexes pour l'évaluation, le transfert et l'accumulation d'acquis d'apprentissage obtenus dans des contextes formel, informel et non formel;
- la conception de programmes d'EFP comprenant des dispositifs flexibles pour la validation, le transfert et la reconnaissance des acquis de l'apprentissage, sur la base des principes ECVET;
- la combinaison et le perfectionnement des outils et des cadres européens ou leur application dans des secteurs particuliers.

3.2.2. Priorité n° 2: développer la qualité et l'attractivité des systèmes et des pratiques d'EFP

Les projets relevant de cette priorité devraient:

- élaborer des instruments opérationnels et concrets, durables et transférables, fondés sur le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité³¹;
- concevoir des guides concrets sur le CERAQ à l'attention des utilisateurs du CERAQ, en particulier les organismes d'enseignement et de formation;
- élaborer et expérimenter des processus d'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels initiaux et continus fondés sur le CERAQ et liés au processus de certification et au système européen de transferts de crédits pour l'EFP;
- favoriser la mise au point de parcours d'EFP de qualité élevée permettant une transition harmonieuse vers le travail et/ou à des études complémentaires ou l'enseignement supérieur, et promouvoir les services d'orientation et de conseil à tous les niveaux;
- améliorer la gouvernance et l'attractivité des systèmes d'EFP par une coopération accrue avec les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes concernées.

³⁰ ECVET est un cadre technique pour le transfert, la reconnaissance et, le cas échéant, l'accumulation des acquis d'apprentissage en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Les outils et la méthodologie ECVET comprennent la description des certifications sous forme d'unités d'acquis de l'apprentissage, auxquelles correspondent des points, un processus de transfert et d'accumulation des crédits et des documents complémentaires tels que des conventions de formation, des transcriptions d'enregistrement et des guides d'utilisateur ECVET: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc50_en.htm

³¹ Le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité est un système de référence visant à aider les États membres et les pays participants à élaborer, à améliorer, à contrôler et à évaluer leurs propres systèmes et pratiques, sur la base de principes et de critères communs: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc1134_en.htm

•

3.2.3. ***Priorité n° 3: développer les aptitudes professionnelles en fonction des besoins du marché du travail – des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux***

Les projets relevant de cette priorité devraient soutenir des liens étroits avec la vie professionnelle afin de rendre l'enseignement et la formation professionnels mieux adaptés aux besoins du marché du travail. Les projets devraient viser à améliorer l'identification sectorielle et l'anticipation des besoins en aptitudes et en compétences, ainsi que leur intégration dans l'offre d'EFP. Cela implique également de promouvoir l'intégration de l'apprentissage dans la vie professionnelle. Cette priorité devrait soutenir la réalisation de la stratégie «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»³². Les propositions devraient comprendre les aspects suivants:

- encourager la participation des différentes parties prenantes aux efforts déployés pour rendre les systèmes d'EFP et de certifications mieux adaptés aux besoins du marché du travail en tenant compte de changements systémiques tels que le passage à des systèmes fondés sur les acquis d'apprentissage et les compétences;
- développer et expérimenter des systèmes et méthodes communs pour l'anticipation des besoins en aptitudes, y compris au niveau sectoriel, et impliquant les entreprises / les organisations sectorielles / les partenaires sociaux dans l'EFP;
- renforcer l'intégration de l'apprentissage dans la vie professionnelle en favorisant des environnements plus propices à l'apprentissage sur le lieu de travail, des formations en situation de travail et des parcours d'apprentissage en tant que base du développement d'aptitudes professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail.

3.2.4. ***Priorité n° 4: développer les aptitudes et les compétences des enseignants, des formateurs et des conseillers de l'EFP***

Les projets relevant de cette priorité devraient répondre à la nécessité de développer les aptitudes et les compétences de professionnels de l'EFP et de conseillers d'orientation, y compris leur perfectionnement professionnel continu et l'apprentissage des langues. Ces projets devraient s'attacher à:

- faire évoluer le rôle des professionnels de l'EFP en réponse aux changements systémiques tels que l'évolution vers des systèmes fondés sur les acquis de l'apprentissage et les compétences;
- renforcer les interactions entre les professionnels de l'EFP et le monde du travail (entreprises, secteurs d'activité, etc.);
- améliorer leurs aptitudes pédagogiques et leur participation à l'élaboration des programmes d'études;
- favoriser l'acquisition de compétences qui permettront aux professionnels de l'EFP d'enseigner des compétences transversales telles que celles définies dans la recommandation de 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Cette activité aidera les États membres à atteindre les niveaux de référence fixés pour la participation à l'éducation et à la formation d'ici 2010.

³² http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/com868_fr.pdf

•

3.3. Réseaux

Les projets au titre de cette action devraient contribuer à la coopération sectorielle entre les acteurs de l'EFP: entreprises, secteurs économiques, partenaires sociaux et organismes de formation.

3.3.1. *Réseaux ECVET*

Afin de soutenir l'expérimentation du système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)³³, les propositions devraient créer des réseaux impliquant les parties prenantes concernées (organismes certificateurs, centres de formation). La priorité sera accordée aux secteurs participant déjà à des projets pilotes ECVET ainsi qu'aux huit secteurs suivants:

- construction automobile et maintenance;
- commerce international;
- industrie manufacturière, en particulier l'industrie chimique;
- activités financières et d'assurance;
- transports et entreposage (logistique);
- construction;
- hébergement;
- arts, spectacles et activités récréatives.

3.3.2. *Réseaux de parties prenantes*

- L'identification, la classification et la diffusion des bonnes pratiques de formation dans les différents secteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le système d'EFP dans ces secteurs.
- Le développement et le renforcement de la coopération entre l'éducation et la formation professionnels et le milieu des entreprises dans l'esprit de l'initiative «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»³⁴.

³³ ECVET est un cadre technique pour le transfert, la reconnaissance et, le cas échéant, l'accumulation des acquis d'apprentissage en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Les outils et la méthodologie ECVET comprennent la description des certifications sous forme d'unités d'acquis de l'apprentissage, auxquelles sont associés des points, un processus de transfert et d'accumulation des crédits et des documents complémentaires tels que des conventions de formation, des transcriptions d'enregistrement et des guides d'utilisateur ECVET: http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc50_fr.htm

³⁴ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/com868_fr.pdf

4. GRUNDTVIG – ÉDUCATION DES ADULTES ET AUTRES PARCOURS EDUCATIFS

Introduction: contexte stratégique

L'objectif stratégique primordial de l'Union européenne consistant à renforcer la croissance économique, la compétitivité et l'inclusion sociale (stratégie de Lisbonne) constitue le cadre du programme Grundtvig, dont le but est de répondre au double défi que pose, d'une part, l'importance du nombre d'adultes ayant quitté précocement le système scolaire ou, pour nombre d'immigrés, d'adultes n'ayant même jamais accédé à l'enseignement scolaire dans leur pays d'origine et, d'autre part, une population européenne vieillissante. L'éducation des adultes permet de répondre en partie à ces défis en améliorant les connaissances et compétences de ces deux catégories de population.

L'éducation des adultes est une composante essentielle de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Toutefois, la participation des adultes à l'éducation et à la formation est à la fois limitée et mal équilibrée. Les personnes dont le niveau d'instruction est le moins élevé sont les moins susceptibles de participer à l'apprentissage. Alors que le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie que les États membres se sont fixé est censé concerner au moins 12,5 % de la population adulte en âge de travailler d'ici 2010, ce taux moyen était de 9,7 % en 2007, avec de grandes différences entre les pays, les taux nationaux allant de 1,3 à 32 %.

Pour résoudre ce problème et relever les autres défis auxquels l'Europe est confrontée, tels que l'évolution démographique, le développement rapide dans d'autres régions du monde et la pauvreté ainsi que l'inclusion sociale, la Commission a publié en 2006 une communication intitulée «Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre»³⁵. Cette communication souligne l'importance de l'éducation et de la formation des adultes pour l'employabilité de ce groupe, sa mobilité sur le marché du travail et son acquisition de compétences clés, mais aussi pour contribuer à la création d'un marché du travail et d'une société favorisant l'inclusion sociale.

Cette communication a été suivie, en septembre 2007, d'un plan d'action³⁶ décrivant la manière dont les États membres et d'autres parties prenantes pourraient, avec le soutien des instances européennes, mettre en place des systèmes bien organisés et efficaces d'éducation et de formation des adultes. En mai 2008, le Conseil a adopté une série de conclusions ayant trait à l'éducation et à la formation des adultes³⁷ qui renforcent et étendent la stratégie de la Commission pour intervenir dans ce domaine.

Il est essentiel d'accroître la participation des adultes à l'éducation et la formation et de la rendre plus équitable. Il convient d'encourager une culture de la qualité, en accordant une attention particulière aux apprenants, au perfectionnement professionnel du personnel, aux organismes de formation ainsi qu'aux prestations. L'application de systèmes de reconnaissance et de validation de l'apprentissage non formel et informel est indispensable pour contribuer à motiver les adultes. Enfin, la qualité et la comparabilité des données

³⁵ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0614fr01.pdf

³⁶ http://ec.europa.eu/education/policies/adult/com558_fr.pdf

³⁷ Conclusions du Conseil du 22 mai 2008 sur l'éducation et la formation des adultes (2008/C 140/09, JO C 140 du 6.6.2008, p. 10).

•
relatives aux besoins dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes doivent être améliorées pour appuyer l'élaboration des politiques futures.

Introduction: objectifs spécifiques et opérationnels de Grundtvig

Comme défini à l'article 29, paragraphe 1, de la décision établissant le programme EFTLV, Grundtvig poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) répondre au défi que pose une population européenne vieillissante dans le domaine de l'éducation,
- b) aider à fournir aux adultes des parcours pour améliorer leurs connaissances et compétences.

Comme indiqué à l'article 29, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, Grundtvig poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) améliorer la qualité et l'accessibilité de la mobilité des personnes concernées par l'éducation des adultes dans toute l'Europe, et accroître le volume, de manière à soutenir la mobilité d'au moins 7 000 de ces personnes par an au plus tard en 2013,
- b) améliorer la qualité et accroître le volume de la coopération entre les organisations concernées par l'éducation des adultes dans toute l'Europe,
- c) aider les personnes appartenant à des groupes sociaux vulnérables et vivant dans des contextes sociaux marginaux, en particulier les personnes âgées et celles qui ont abandonné leurs études sans qualifications de base, afin de leur donner des solutions alternatives pour accéder à un enseignement pour adultes,
- d) faciliter la mise au point de pratiques innovantes dans le domaine de l'éducation des adultes ainsi que leur transfert, notamment d'un pays participant à l'autre,
- e) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC,
- f) améliorer les approches pédagogiques et la gestion des organisations d'éducation des adultes.

Priorités pour les actions Grundtvig

4.1. Mobilité et partenariats

Mobilité: bourses de formation continue pour le personnel; visites et échanges; assistanats; ateliers; projets basés sur le volontariat pour les seniors

Aucun thème prioritaire n'a été défini pour cette action au niveau européen. Il est vivement recommandé aux candidats de consulter le site web de l'agence nationale de leur pays afin de vérifier s'il existe des priorités nationales ou d'autres règles au niveau national en ce qui concerne ces actions.

Partenariats

Aucun thème prioritaire n'a été défini pour cette action au niveau européen. Les candidats sont vivement invités à consulter le site web de l'agence nationale de leur pays afin de

•
déterminer s'il existe des priorités nationales ou d'autres règles au niveau national en ce qui concerne ces actions.

4.2. Projets multilatéraux

Une aide sera fournie aux projets qui développent des innovations ainsi qu'aux projets diffusant des innovations ou des bonnes pratiques susceptibles d'avoir une incidence notable.

Une priorité particulière sera accordée aux projets envisageant entre autres réalisations l'organisation de cours de formation continue pour le personnel chargé de l'éducation et de la formation des adultes, soit en tant qu'objectif principal du projet, soit comme outil destiné à la diffusion d'autres résultats innovants du projet.

4.2.1. *Priorité n° 1: compétences clés*³⁸

Les projets relevant de cette priorité devraient aboutir à des résultats concrets et diffusables (méthodes, outils, supports d'information) axés sur les aspects suivants:

- améliorer l'accès à l'acquisition d'aptitudes de base, notamment l'aptitude à lire et à écrire, la communication dans des langues étrangères, les compétences de base en mathématiques, sciences et technologies et les compétences numériques;
- aider les apprenants à développer des compétences transversales telles que les compétences sociales, civiques, culturelles et interculturelles et l'esprit d'entreprise, afin de s'adapter à une société en mutation et aux besoins du marché du travail;
- renforcer la confiance en soi et promouvoir l'accomplissement personnel des adultes par le développement de leur conscience culturelle et leur capacité d'expression créative.

4.2.2. *Priorité n° 2: accroître la qualité de l'éducation des adultes*

Les projets relevant de cette priorité devraient aboutir à des résultats concrets et diffusables (méthodes, outils, supports d'information) axés sur les aspects suivants:

- déterminer les besoins d'apprentissage des enseignants, des formateurs et autres membres du personnel éducatif;
- améliorer la qualité des enseignants, des conseillers et des autres membres du personnel de l'éducation des adultes, par exemple dans le cadre de l'enseignement initial ou de la formation continue et par l'acquisition de qualifications adaptées;
- intensifier la coopération locale et régionale entre les organisations d'éducation des adultes et d'autres prestataires de services éducatifs et entreprises, par exemple à l'intérieur du concept de «région d'apprentissage»;
- faire mieux correspondre les aptitudes des adultes et les compétences demandées sur le marché du travail, comme indiqué dans la stratégie «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»;

³⁸ Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, JO L 394 du 30.12.2006, p. 10. Les huit compétences clés sont: communication dans la langue maternelle; communication en langues étrangères; compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies; compétence numérique; apprendre à apprendre; compétences sociales et civiques; esprit d'initiative et d'entreprise; sensibilité et expression culturelles.

- améliorer l'assurance de la qualité des services et des établissements de formation, y compris en examinant comment le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans la formation professionnelle³⁹ et les normes et lignes directrices de l'assurance de la qualité dans le domaine de l'enseignement supérieur en Europe⁴⁰ peuvent être appliqués à l'éducation et à la formation des adultes.

4.2.3. ***Priorité n° 3: accroître l'attractivité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation des adultes***

Les projets relevant de cette priorité devraient aboutir à des résultats concrets et diffusables (méthodes, outils, supports d'information) axés sur les aspects suivants:

- l'incitation des apprenants, pris individuellement, à se former, y compris au moyen de services d'orientation, de stratégies visant à atteindre les personnes marginalisées, de campagnes de sensibilisation et de partenariats avec les entreprises;
- l'utilisation des TIC, le recours à l'apprentissage par voie électronique (e-learning) et aux médias afin d'ouvrir davantage l'accès à l'éducation et à la formation des adultes;
- l'amélioration de la transparence et de l'utilisation des certifications obtenues dans le cadre de l'éducation des adultes et la simplification de l'accès à l'enseignement professionnel, général et supérieur.

4.2.4. ***Priorité n° 4: améliorer la validation de l'apprentissage non formel et informel***

Les projets relevant de cette priorité devraient se concentrer sur l'élaboration, l'expérimentation et l'utilisation de méthodes, d'outils et de supports d'information destinés à atteindre les objectifs suivants:

- l'amélioration de la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, en tenant compte des besoins différents des apprenants adultes;
- l'amélioration de la validation de l'apprentissage non formel et informel des professionnels de l'éducation des adultes;
- l'évaluation de la manière dont les cadres et principes existants tels que les lignes directrices européennes pour la validation de l'apprentissage non formel et informel peuvent être appliqués à l'éducation et à la formation des adultes pour répondre aux besoins spécifiques de ces derniers;
- la définition et la diffusion de mécanismes pour l'évaluation des compétences et la reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel des immigrés.

4.2.5. ***Priorité n° 5: promouvoir l'éducation et la formation des adultes pour les citoyens marginalisés et défavorisés et pour les immigrés***

Les projets relevant de cette priorité devraient aboutir à des résultats concrets et diffusables (méthodes, outils, supports d'information) axés sur les aspects suivants:

- l'élaboration de méthodes alternatives d'apprentissage pour (ré) intégrer les citoyens marginalisés et défavorisés dans la société et sur le marché du travail;

³⁹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0179:FIN:FR:PDF>

⁴⁰ http://www.eqar.eu/fileadmin/documents/e4/050221_ENQA_report.pdf

- le partage de bonnes pratiques concernant l'éducation interculturelle, l'éducation et la formation des citoyens marginalisés et leur intégration linguistique, sociale et culturelle;
- la promotion d'offres d'éducation et de formation basées sur la participation à des activités au sein de communautés locales;
- l'utilisation du sport pour offrir des possibilités d'apprentissage aux citoyens marginalisés et défavorisés.

4.2.6. *Priorité n° 6: enseignement dispensé et reçu par les seniors, apprentissage intergénérationnel et familial*

Les projets relevant de cette priorité devraient aboutir à des résultats concrets et diffusables (méthodes, outils, supports d'information) axés sur les aspects suivants:

- le transfert des connaissances, des méthodes et des bonnes pratiques afférentes à l'éducation des seniors;
- la manière de doter les seniors des aptitudes dont ils ont besoin pour faire face au changement et continuer à être actifs dans la société;
- le renforcement de la contribution des personnes âgées à l'apprentissage des autres;
- la mise au point d'approches novatrices de l'apprentissage intergénérationnel et familial.

4.3. Réseaux

4.3.1. *Priorité n° 1: apprentissage des langues dans le secteur de l'éducation des adultes*

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les possibilités d'apprentissage des langues offertes aux adultes;
- le recensement des besoins actuels, émergents et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes (incluant l'éducation formelle, non formelle et informelle);
- l'élaboration de stratégies pour combler les lacunes dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes, où l'offre n'est pas adéquate actuellement;
- l'élaboration de stratégies, de programmes et supports destinés à améliorer la compétence interculturelle des professionnels de l'éducation des adultes;
- la diffusion de programmes et de supports permettant de former les personnes dispensant un enseignement linguistique à des adultes.

4.3.2. *Priorité n° 2: réseaux universitaires dans le secteur de l'éducation des adultes*

Les réseaux relevant de cette priorité devraient promouvoir une coopération plus étroite entre l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'éducation des adultes, des prestataires de services éducatifs pour adultes et des professionnels de l'éducation des adultes et leur mise en réseau. Ils devraient être ciblés sur:

- la recherche et l'analyse des besoins en ce qui concerne les priorités européennes en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en général, et de l'éducation et de la formation des adultes, en particulier;
- la recherche, l'analyse et l'examen des tendances actuelles et futures dans les travaux de recherche sur l'éducation continue menés au niveau universitaire;
- l'identification de modèles efficaces pour le financement des réseaux universitaires;
- l'identification et la promotion d'une coopération plus étroite et d'une plus grande mise en réseau entre les établissements d'enseignement supérieur travaillant dans le secteur de l'andragogie / l'éducation des adultes;
- le développement, l'expérimentation et la promotion d'outils d'assurance et d'amélioration de la qualité pour l'éducation et la formation des adultes;
- l'analyse des incidences des réformes nationales sur le secteur de l'éducation et de la formation des adultes;
- l'établissement d'une coopération et de structures de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, les associations et autres organes européens ayant des activités de recherche et de développement liées à l'éducation et à la formation des adultes.

4.3.3. *Priorité n° 3: réseaux de coopération entre les différents acteurs impliqués dans l'éducation des adultes*

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- le renforcement de la coopération entre les prestataires de services éducatifs pour adultes, les ONG, la société civile, les partenaires sociaux et les décideurs aux niveaux local, régional, national et européen;
- le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les offres d'éducation et de formation des adultes en Europe;
- le recensement des besoins actuels, naissants et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes et de l'orientation;
- l'examen de méthodes et de pratiques permettant d'accroître la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

4.3.4. *Priorité n° 4: validation et certification*

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- l'amélioration de la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, en tenant compte des besoins différents des apprenants adultes;
- l'amélioration de la validation de l'apprentissage non formel et informel des professionnels de l'éducation des adultes;
- l'évaluation de la manière dont les cadres et principes existants peuvent être appliqués à l'éducation et à la formation des adultes pour répondre aux besoins spécifiques de ces derniers;
- la définition et la diffusion de mécanismes pour l'évaluation des compétences et la reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel des immigrants.

CHAPITRE 2 – PROGRAMME TRANSVERSAL

Objectifs spécifiques et opérationnels du programme transversal

Comme indiqué à l'article 32, paragraphe 1, de la décision établissant le programme EFTLV, le programme transversal poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) promouvoir la coopération européenne dans les domaines recouvrant deux sous-programmes sectoriels ou plus,
- b) promouvoir la qualité et la transparence des systèmes éducatifs et de formation des États membres.

Comme indiqué à l'article 32, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, le programme transversal poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) soutenir l'élaboration des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie ainsi que la coopération au niveau européen, notamment dans le contexte du processus de Lisbonne, du programme de travail «Éducation et formation 2010», ainsi que des processus de Bologne et de Copenhague et de leurs successeurs,
- b) faire en sorte de disposer de données, statistiques et analyses comparables pouvant servir de base à l'élaboration des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, de suivre les progrès accomplis pour atteindre les objectifs en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière,
- c) promouvoir l'apprentissage des langues et soutenir la diversité linguistique dans les États membres,
- d) soutenir le développement, dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, d'un contenu, de services, de pédagogies et de pratiques innovants fondés sur les TIC,
- e) faire en sorte que les résultats du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie soient dûment reconnus, exposés et mis en pratique à grande échelle.

1. ACTIVITE CLE N° 1 – COOPERATION ET INNOVATIONS DANS LES POLITIQUES

1.1 Visites d'études pour les spécialistes de l'enseignement et de la formation professionnels et pour les décideurs - (mobilité)

Le but de cette action est de promouvoir une culture de l'apprentissage par les pairs, c'est-à-dire l'observation, l'échange et l'apprentissage mutuel portant sur des expériences d'intérêt commun au niveau de l'Union européenne. Il s'agit d'encourager les débats sur des thèmes pertinents, de développer des approches de qualité et d'instaurer la transparence des systèmes d'enseignement et de formation. Cette action visera en particulier une participation accrue des responsables politiques et des décideurs.

Le programme des visites d'étude s'alignera sur les priorités des politiques d'éducation et de formation, y compris les priorités définies par les États membres. En outre, il privilégiera

-

l'établissement de liens plus étroits entre les questions examinées lors des visites d'étude et la réalisation de la stratégie de Lisbonne, ainsi que les priorités fixées dans le programme de travail «Éducation et formation 2010», y compris les processus de Copenhague et de Bologne.

Les nouvelles priorités des visites d'étude seront également liées au cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les quatre axes stratégiques autour desquels devrait s'articuler la coopération politique au niveau européen jusqu'en 2020 sont également visés.

Ces axes sont les suivants:

- faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité des apprenants deviennent une réalité;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement, de la formation et des acquis;
- favoriser l'équité et la citoyenneté active;
- encourager l'innovation et la créativité – y compris l'esprit d'entreprise – à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Compte tenu de ce qui précède, les principaux thèmes 2010 fixés pour les visites d'étude seront les suivants:

- compétences clés pour tous, y inclus la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise;
- amélioration de l'accès, de l'équité, de la qualité et de l'efficacité dans le domaine de l'éducation et de la formation;
- maintien de l'attractivité de l'enseignement et de la formation et amélioration de la direction des écoles;
- enseignement et formation à des fins d'employabilité;
- mise en œuvre d'instruments et d'outils européens communs, des principes et des cadres de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, y inclus l'orientation tout au long de la vie;
- tendances et défis à relever dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- développement de communautés d'apprentissage, impliquant tous les acteurs dans l'éducation et la formation;
- promotion de la mobilité transnationale dans les domaines de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

La liste des thèmes énumérés pour le catalogue 2010-2011 s'intègre parfaitement dans cette structure.

1.2 Études et recherches comparatives

Les objectifs de cette action sont l'élaboration d'analyses comparatives des systèmes éducatifs existant dans l'Union européenne, en vue de disposer de données, de statistiques et d'analyses comparables pouvant servir de base à la formulation des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, le suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et le recensement des domaines nécessitant une attention particulière.

•

Les thèmes prioritaires pour les recherches comparatives en matière d'éducation et de formation sont les suivants:

1. promotion de la qualité, de l'efficacité et de l'équité dans l'enseignement supérieur;
2. éducation et formation des adultes: détermination, évaluation et promotion de la qualité de l'organisation, de la gestion et du financement de l'éducation et de la formation des adultes;
3. acquisition de compétences clés dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire;
4. attractivité et qualité de l'enseignement et de la formation professionnels: gouvernance des systèmes d'EFP et amélioration de la compréhension des liens entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et le monde du travail;
5. acquisition de compétences créatives dans le processus d'apprentissage et leur impact sur les innovations, aux niveaux technique, social et institutionnel;
6. élaboration de nouvelles méthodes pour mesurer les compétences, anticipation des besoins futurs de l'économie et de la société en matière d'aptitudes; capacité des systèmes d'éducation et de formation de répondre à ces besoins, et qualité des transitions entre l'éducation et la formation et le marché du travail.

La priorité sera accordée aux projets ciblant des études et des recherches sur des sujets insuffisamment couverts par les études récentes, en cours ou à venir financées au titre de cette action. Avant de soumettre une proposition, les candidats doivent s'assurer que le thème qu'ils souhaitent proposer n'a pas déjà été couvert et ne sera pas couvert par une autre étude bénéficiant d'une aide financière des programmes communautaires dans le domaine de l'éducation.

Vous pouvez consulter les études sélectionnées pour cette action en 2007 et en 2008 à l'adresse suivante:

http://eacea.ec.europa.eu/llp/general_information/key_activity_1_en.html#links

Vous pouvez accéder aux études et aux rapports relatifs à l'éducation et à la formation financés par la direction générale de l'éducation et de la culture à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/education/more-information/moreinformation139_fr.htm

Les appels d'offres dans le domaine de l'éducation, de la formation et des jeunes peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/calls/tenders_en.html

Pour consulter les études produites par le réseau Eurydice, veuillez cliquer sur:

<http://www.eurydice.org>

2. ACTIVITE CLE N° 2 – LANGUES

Introduction: contexte stratégique

La diversité linguistique est une réalité en Europe. L'Union européenne s'est engagée à protéger et à promouvoir cette caractéristique essentielle de nos cultures. Dans le cadre stratégique européen actualisé pour l'éducation et la formation de l'après-2010, la capacité de communiquer dans des langues étrangères est considérée comme une compétence clé. Lorsque la main-d'œuvre possède des aptitudes linguistiques et interculturelles pratiques, elle aide les entreprises européennes à être compétitives sur le marché mondial et elle renforce sa propre capacité d'insertion professionnelle; il est capital qu'elle soit dotée de telles aptitudes pour la croissance économique et l'amélioration de l'emploi. Le multilinguisme renforce également le développement personnel, la citoyenneté européenne et la cohésion sociale et favorise le dialogue interculturel, en créant des possibilités de découvrir d'autres valeurs, croyances et comportements. La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique est l'un des objectifs du programme considéré dans son ensemble, et des programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo en particulier. L'activité clé «Langues» complète ces programmes sectoriels en répondant aux besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues concernant deux de ces secteurs ou plus. Toutes les langues sont admissibles au titre du programme.

2.1 Projets multilatéraux

Ces projets de nature transversale doivent bénéficier à au moins deux des quatre programmes précédents et être ciblés sur la sensibilisation aux avantages de l'apprentissage des langues, le caractère multilingue de l'Union européenne, la promotion de l'accès aux ressources pour l'apprentissage des langues et l'élaboration et la diffusion de matériels pour l'apprentissage des langues, y compris de cours en ligne et d'instruments pour la réalisation de tests linguistiques. Dans chaque cas où il s'avère approprié, il est fortement conseillé d'utiliser le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

La priorité sera accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

- renforcer l'acquisition de compétences dans les langues européennes les moins répandues, y compris le romani, et/ou sensibiliser à ces langues;
- renforcer l'acquisition de compétences linguistiques pour améliorer le dialogue interculturel en Europe;
- renforcer les compétences linguistiques en rapport avec le lieu de travail afin d'améliorer l'intégration des personnes au sein des entreprises et d'accroître la compétitivité européenne;
- concevoir et promouvoir des méthodologies destinées à motiver les personnes apprenant une langue et à renforcer leurs capacités d'apprentissage linguistique, notamment au moyen des technologies de l'information et de la communication.

2.2 Réseaux

Les réseaux de nature transversale contribuent à la mise en œuvre des politiques linguistiques en Europe. Ils promeuvent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, favorisent les échanges d'informations concernant les techniques innovantes et les bonnes pratiques, en

-

particulier entre les décideurs et les professionnels de l'éducation de premier plan, et adaptent et diffusent les produits d'anciens projets auprès de divers utilisateurs (pouvoirs publics, professionnels, entreprises, apprenants, etc.).

La priorité sera accordée aux propositions traitant un ou plusieurs des thèmes suivants:

- les bonnes pratiques pour améliorer le dialogue interculturel et l'inclusion sociale en Europe à travers l'apprentissage et l'enseignement des langues;
- les bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues pour les personnes ayant un faible niveau d'instruction et de formation;
- les bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement des langues aux personnes ayant des besoins particuliers.

-

3. ACTIVITE CLE N° 3 – TIC

Introduction: contexte stratégique

La promotion de l'utilisation des TIC à des fins d'apprentissage est l'un des objectifs du programme considéré dans son ensemble, et des programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo en particulier. L'activité clé «TIC» complète ces programmes en répondant aux besoins afférents à l'utilisation des TIC dans le domaine de l'apprentissage concernant deux de ces secteurs ou plus.

Elle est axée sur le potentiel des TIC en tant que catalyseurs de l'innovation et de la mutation sociales et éducatives. Elle ne concerne pas la technologie en tant que telle mais la manière dont l'apprentissage peut être amélioré par l'utilisation des TIC (simulations, apprentissage par la découverte, remotivation des jeunes qui ont abandonné l'école, apprentissage en dehors du milieu scolaire, apprentissage flexible tout au long de la vie destiné à combler la fracture numérique, etc.).

Depuis Lisbonne, des progrès notables ont été réalisés dans tous les États membres en ce qui concerne l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation. Presque tous les établissements d'enseignement et de formation sont équipés et interconnectés. Toutefois, davantage d'efforts doivent être consentis afin d'exploiter pleinement le potentiel des TIC pour favoriser les évolutions pédagogiques novatrices, l'accès généralisé à l'éducation et à la formation tout au long de la vie et la gestion moderne des systèmes éducatifs. Cela maximisera le rendement des investissements dans les TIC réalisés dans le passé.

Priorités pour les actions au titre de l'activité clé n° 3: TIC

3.1 Projets multilatéraux

La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous:

3.1.1 Priorité n° 1: recenser et instaurer des utilisations innovantes des TIC dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en particulier pour les groupes menacés d'exclusion

Les TIC permettent aux personnes de développer leur réseau de relations, ce qui peut leur permettre d'améliorer leur apprentissage. L'apprentissage est essentiellement un processus social. L'auto-apprentissage et l'apprentissage informel entre pairs sont des moyens importants pour développer ses aptitudes et compétences numériques. Mais ces aptitudes sont aussi de plus en plus importantes dans l'apprentissage formel. Une nouvelle génération d'outils et de plateformes de communication sociale fondés sur les TIC (le «web 2.0» et d'autres évolutions pertinentes dans le domaine des TIC) voit sa popularité croître rapidement. On peut notamment citer les blogues, les wikis, la baladodiffusion, les logiciels relationnels, les sites de relations virtuelles, ainsi que des outils tels que les téléphones mobiles. Ils sont faciles à utiliser, abordables et très répandus, en particulier parmi les individus menacés d'exclusion (les personnes ayant quitté l'école prématurément, les minorités ethniques, les personnes âgées, etc.), et sont donc susceptibles de permettre la (re)connexion desdits groupes aux services publics, à l'éducation et la formation et à la participation civique.

•

Les projets devraient porter sur:

- la mise au point et l'application d'approches éducatives expérimentales relatives à ces nouveaux outils et tendances, y compris l'analyse de leur impact sur les acquis de l'apprentissage, sur le comportement et les attitudes des apprenants, et sur la réalisation d'objectifs plus larges de la politique de l'éducation, tels que la qualité, l'égalité, l'inclusion, l'efficacité, la tolérance, etc.;
- l'analyse comparative des pratiques existantes afin de recenser les bonnes pratiques et les facteurs de réussite transférables.

3.1.2 Priorité n° 2: TIC en tant que catalyseurs de l'innovation et de la créativité dans l'éducation et la formation tout au long de la vie

Le développement des aptitudes en matière d'innovation requiert des approches et des stratégies d'apprentissage et d'enseignement originales fondées sur des méthodes d'apprentissage actif telles que la résolution créative de problèmes, la découverte, l'apprentissage par la pratique, l'apprentissage expérientiel, la pensée critique et la créativité. L'apprentissage perfectionné par le recours aux TIC peut soutenir efficacement ces approches originales. Les projets devraient mettre au point des approches éducatives novatrices pour élargir les aptitudes d'apprentissage et renforcer les capacités d'innovation.

La priorité sera accordée aux projets qui définissent et utilisent des solutions d'apprentissage fondées sur les TIC en poursuivant au moins un des objectifs suivants:

- favoriser la créativité, en permettant à l'apprenant d'apprendre par l'expression créative, le sens critique et la pensée latérale pour produire de nouvelles idées et des solutions innovantes;
- favoriser des approches basées sur les capacités d'investigation et de résolution des problèmes, en permettant à l'apprenant d'apprendre par la pratique au moyen d'expériences dans des environnements réels et/ou virtuels;
- soutenir l'apprentissage à distance, autonome, indépendant, dans des contextes où les apprenants sont en mesure de mettre immédiatement leurs connaissances en pratique;
- soutenir l'apprentissage en collaboration, en groupe, pour s'attaquer à des problèmes complexes exigeant des solutions créatives et innovantes.

3.2 Réseaux

La priorité sera accordée aux réseaux poursuivant les objectifs ci-dessous.

3.2.1 Priorité n° 1: résoudre les questions transversales pour relier et connecter les communautés d'apprentissage au moyen des TIC de manière innovante

Le concept de communauté d'apprentissage se répand, sur la base de liens plus marqués entre l'école, le domicile, le lieu de travail et les communautés locales. Il constitue un élément essentiel des nouveaux services et des nouvelles infrastructures créés en Europe dans le domaine des TIC.

•

La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:

- le partage des connaissances et la constitution de partenariats associant tous les acteurs pertinents de l'apprentissage fondé sur les TIC, tant du côté de la demande que de celui de l'offre (c'est-à-dire associant à la fois les éditeurs et les développeurs de contenu ad hoc);
- la fourniture de conseils et d'aides pour ce qui est des questions transversales liées à l'utilisation de services de contenu numérique dans les environnements d'apprentissage formel, non formel et informel, telles que les questions juridiques concernant les droits de propriété intellectuelle, les normes de qualité, l'évaluation en ligne et les portfolios en ligne;
- l'innovation éducative fondée sur de nouvelles pédagogies s'appuyant sur les TIC et l'adaptation de ces dernières aux changements sociaux et économiques, (nouvelles aptitudes d'apprentissage, la gestion du changement).

3.2.2 *Priorité n° 2: renforcer les liens entre les TIC et les aptitudes en matière de créativité et d'innovation*

Il existe des liens de plus en plus importants entre les évolutions relatives à l'utilisation des TIC dans l'éducation et la formation et les nouvelles possibilités qu'elles offrent pour favoriser la créativité et l'innovation des personnes, des groupes et des organisations en Europe.

La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:

- le partage des connaissances et l'application d'approches expérimentales pour développer la créativité et l'innovation par l'utilisation des TIC;
- la fourniture de conseils et d'une aide aux établissements et aux professionnels du domaine;
- la détermination des bonnes pratiques et la fourniture d'études de cas relatives à des approches, en matière d'enseignement et d'apprentissage, qui sous-tendent la capacité d'innovation;
- le lancement d'activités d'information et de sensibilisation, la facilitation du dialogue entre parties prenantes et le soutien à la diffusion des résultats européens.

-

4. ACTIVITE CLE N° 4 – DIFFUSION ET EXPLOITATION DES RESULTATS

L'activité clé «Diffusion et exploitation des résultats» témoigne de la prise de conscience croissante chez les responsables politiques et les professionnels de la nécessité de veiller à ce que les projets et les actions financés par l'Union Européenne aient une incidence maximale pour soutenir l'agenda révisé de Lisbonne et la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et formation 2010». L'objectif premier de cette activité clé est de contribuer à la création d'un cadre propice à l'exploitation efficace des résultats aux niveaux local, sectoriel, régional, national et européen. Les actions financées au titre de cette activité clé complètent les actions de diffusion et d'exploitation des résultats spécifiques obtenus dans le cadre des programmes sectoriels et des autres activités clés.

La priorité sera normalement accordée à des projets qui proposent une approche intégrée recouvrant deux ou plusieurs secteurs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, qui associent d'importants décideurs et/ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence mesurable notable aux niveaux sectoriel, régional, national et/ou européen.

La priorité sera accordée aux **projets multilatéraux** ciblés sur:

- la création d'infrastructures appropriées (analyse, mécanismes, méthodologies et outils pratiques) pour faciliter l'exploitation des résultats;
- les actions transversales au niveau européen (par secteur, thème ou groupe d'utilisateurs);
- la promotion de l'«exploitation des résultats» par les grands réseaux existants et les organisations concernées dans le but de transférer et d'appliquer les résultats (multiplication) et/ou de les intégrer dans les politiques.

•

CHAPITRE 3 – PROGRAMME JEAN MONNET

Objectifs spécifiques et opérationnels du programme Jean Monnet

Comme indiqué à l'article 35, paragraphe 1, de la décision établissant le programme EFTLV, le programme Jean Monnet poursuit les objectifs spécifiques suivants:

- a) stimuler les activités d'enseignement, de recherche et de réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne,
- b) soutenir l'existence d'un nombre approprié d'établissements et d'associations se concentrant sur des questions relatives à l'intégration européenne et sur l'éducation et la formation dans une perspective européenne.

Comme indiqué à l'article 35, paragraphe 2, de la décision établissant le programme EFTLV, le programme Jean Monnet poursuit les objectifs opérationnels suivants:

- a) stimuler l'excellence dans l'enseignement, la recherche et la réflexion dans les études sur l'intégration européenne menées dans les établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté,
- b) renforcer la connaissance et la conscience des questions ayant trait à l'intégration européenne parmi les spécialistes universitaires et, d'une manière générale, parmi les citoyens européens,
- c) soutenir des établissements européens importants s'occupant de questions relatives à l'intégration européenne,
- d) soutenir l'existence d'établissements et d'associations européennes de qualité agissant dans le domaine de l'éducation et de la formation.

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT, DE RECHERCHE ET DE REFLEXION JEAN MONNET

L'action a) du programme Jean Monnet vise à stimuler l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études sur l'intégration européenne au niveau des établissements d'enseignement supérieur (à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne). Le but est de renforcer la connaissance et la conscience des questions ayant trait à l'intégration européenne parmi les universitaires, les étudiants et les citoyens dans le monde entier.

a) Projets d'enseignement (modules Jean Monnet, chaires Jean Monnet et chaires Jean Monnet ad personam)

La priorité sera accordée aux projets qui:

- impliquent la création de nouvelles activités d'enseignement (c'est-à-dire l'élaboration de nouveaux cours et/ou de nouveaux programmes d'études);
- comportent un renouvellement du personnel enseignant Jean Monnet;

- sont soumis par des établissements d'enseignement supérieur de pays situés en dehors de l'Union européenne et, en particulier, de pays qui ne sont pas encore couverts par des projets Jean Monnet;
- sont ouverts à des étudiants venant d'autres établissements d'enseignement supérieur (par exemple dans la même ville ou la même région) et aux étudiants qui ne sont pas automatiquement en contact avec les études sur l'intégration européenne (dans des domaines tels que les sciences, l'ingénierie, la médecine, l'éducation, les arts et les langues);
- contribuent à l'enseignement et à la formation tout au long de la vie (y compris l'éducation des adultes) et sont ouverts à la participation de groupes de la société civile (par exemple les enseignants d'école primaire et secondaire, les journalistes, les membres d'organisations professionnelles, etc.);
- portent sur les niveaux de licence (BA) et de master (MA) ainsi que sur la supervision de la recherche au niveau doctoral (cette priorité concerne uniquement les chaires Jean Monnet et les chaires Jean Monnet *ad personam*).

b) Autres projets universitaires et de recherche (centres d'excellence Jean Monnet, activités d'information et de recherche, et groupes multilatéraux de recherche)

La priorité sera accordée aux projets qui:

- comprennent des activités universitaires exploitant des ressources pluridisciplinaires;
- démontrent une ouverture sur la société civile;
- font participer des chercheurs préparant un doctorat ou possédant une expérience post-doctorale inférieure à cinq ans;
- impliquent la création d'activités transnationales conjointes et des liens structurels avec des établissements universitaires dans d'autres pays;
- sont axés sur la production de résultats de recherche qui ne peuvent pas être obtenus par la réalisation d'activités de recherche dans un cadre national (cette priorité s'applique uniquement aux activités d'information et de recherche et aux groupes multilatéraux de recherche).